

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 226

3 février 2010

SOMMAIRE

AAE Wagon Finance S.A.	10844	KBC Money	10805
Ateliers Hoffmann S.à r.l.	10826	Leo Capital (Lux) FCP-FIS	10819
Bendis S.à r.l.	10846	Luxradio S.à r.l.	10847
Betotec S.à r.l.	10819	Motor Oil Holdings S.A.	10802
Betotec S.à r.l.	10826	Para Press S.A.	10847
Car Frigo Trans S.A.	10846	Plus One? Luxembourg S.à r.l.	10828
CSC Computer Sciences Capital S.à r.l. ..	10819	Private Equity Plus OP	10845
Dresdner Portfolio Management	10803	Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A.	10808
DWS Invest	10807	R.V.A. Capital Risque S.A.	10845
Entec Europe S.A.	10808	Second Euro Industrial Properties	10828
Eurocash-Fund	10845	Société de Participations François Muller	10846
Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l.	10829	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	10828
Euro Freight Car Finance S.A.	10825	Superstella S.à r.l.	10845
Euro Freight Car Finance S.A.	10827	Tannenberg S.à r.l.	10845
Europa Cobalt S.à r.l.	10820	Tenderness S.A.	10802
Finwash S.A.	10802	Tidual International S.A.	10848
Fisalis	10825	UBS (Lux) Exposure Sicav	10803
Future Group Holdings S.A.	10819	UBS (Lux) Money Market Sicav	10804
Gedeon S.A.	10819	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	10804
Heddon 1 S.à r.l.	10847	UBS Multi Manager Access II	10807
Hollen S.à r.l.	10825	VCM Venture Capital Europe Plus	10845
Humboldt Multi Invest C SICAV	10847	VDA Secundo S.A.	10820
IMMOBILIERE François MULLER	10846	Volnay Luxco II S. à r.l.	10828
Inmer Investments Sp.z o.o. Luxembourg Branch	10826	Woodpecker Capital	10808
JPMorgan Lux Funds	10818	Zama (Windhoek) S.à r.l.	10826

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 mars 2010 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010012468/788/15.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 février 2010 à 10.00 heures à Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010012469/4031/19.

Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 23 février 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010012470/755/18.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. Februar 2010, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden wird. Die Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 22. Februar 2010 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. August 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 16. Februar 2010, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010012471/755/26.

Dresdner Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Wir geben hiermit bekannt, dass die

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Dresdner Portfolio Management SICAV ("die Gesellschaft") am 12. Februar 2010 um 14.30 Uhr MEZ am Geschäftssitz 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg stattfinden wird, um die folgenden Angelegenheiten zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in "CB Lux"

Abstimmung:

Zu einer generellen Beschlussfähigkeit der Mitglieder muss auf der Versammlung mindestens die Hälfte des Anteilskapitals vertreten sein. Beschlüsse zu der Tagesordnung können mit mindestens zwei Dritteln der auf der Versammlung vertretenen Stimmen gefasst werden.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilhaber, die der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis spätestens zum Geschäftsschluss des 8. Februars 2010 eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im Besitz des Anteilhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilhaber gesperrt sind.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäss ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäss bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 8. Februars 2010 bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg eingegangen ist.

Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilhaber bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Senningerberg, Januar 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010008073/755/35.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. Februar 2010 , um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat des Abschlussprüfers.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 16. Februar 2010, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010012472/755/25.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. Februar 2010 , um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 16. Februar 2010, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010012473/755/25.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le *11 février 2010* à 11h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Insertion d'un article 3 bis :
La Société opte pour les titres et instruments du marché monétaire négociés sur :
 - a) tout marché secondaire d'un Etat membre de l'Espace économique européen pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public
 - b) tout marché d'un Etat non membre de l'Espace économique européen qui applique, à ce marché des dispositions équivalentes à celles prévues par la Directive 2001/34/CE
 - c) tout marché secondaire d'un Etat non membre de l'Espace économique européen, pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public
2. Insertion d'un article 5 bis :
Tous les frais et dépenses sont imputés au compartiment ou à la classe d'actions auquel (à laquelle) ils se rapportent. Les frais et dépenses qui ne peuvent être affectés à un compartiment ou à une classe d'actions déterminé(e) sont ventilés sur les compartiments proportionnellement à leurs actifs net respectifs. Le Conseil d'administration définit le mode d'imputation des frais liés à la création, la liquidation, la dissolution ou la restructuration d'un ou plusieurs compartiments ou classes d'actions.
3. Insertion d'un article 16 bis :
Le Conseil d'Administration pourra décider, le cas échéant, d'investir jusqu'à 100% de ces actifs nets dans des émissions de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE ou ses collectivités publiques territoriales, par un organisme supranational ou par une organisation à caractère communautaire, régional ou mondial.
4. Insertion d'un article 20 bis :
L'approbation des comptes annuels et l'octroi d'une décharge aux administrateurs et au commissaire s'effectuent compartiment par compartiment.
5. Insertion d'un article 21 bis :
Le rachat des actions se fait à la valeur nette d'inventaire applicable de chaque compartiment et classe d'actions moins les rémunérations, commissions et frais fixés selon les conditions du marché sur lequel les actions sont commercialisées et conformément à la législation applicable en la matière. Ces indemnités, commissions et frais sont mentionnés dans le prospectus.
Ce prix est à diminuer des taxes, impôts et droits de timbre éventuels prévus par la législation applicable.
6. Insertion d'un article 22 bis :
Pour le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions en ce qui concerne spécifiquement les demandes d'émission ou de rachat de parts et les changements de compartiment à la date J (au jour d'évaluation), l'on utilise les valeurs réelles à la date J.
7. Insertion d'un article 24 bis :
Le prix de souscription des actions de chaque compartiment et classe d'actions correspond à la valeur nette d'inventaire majorée des indemnités, commissions et frais fixés par le Conseil d'administration, selon les conditions du marché sur lequel les actions sont commercialisées et conformément à la législation applicable en la matière. Ces indemnités, commissions et frais sont mentionnés dans le prospectus.
Le prix est à majorer des taxes, impôts et droits de timbre éventuels prévus par la législation applicable
8. Insertion d'un article 24 ter :
Pour ce qui concerne la fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire, la date de clôture de la période de recevabilité des ordres, la date de calcul de la valeur nette d'inventaire, la date limite pour le paiement ou le remboursement des demandes et la date de publication de la valeur nette d'inventaire, il est fait référence au prospectus et/ou à l'annexe belge au prospectus.
9. Insertion d'un article 26 bis :
Le Conseil d'administration désigne les établissements chargés des distributions aux participants et des paiements relatifs à l'émission et au rachat de parts.
10. Insertion d'un article 31 :
En date du 1^{er} mai 2006, la société a désigné KBC Asset Management SA, 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg comme Société de gestion.
11. Insertion d'un article 32 :

La Société conclut avec un établissement un contrat stipulant que cette dernière exercera les fonctions de dépositaire conformément à toutes les dispositions légales.

La Société peut révoquer le dépositaire à condition qu'un autre dépositaire le remplace. Cette dernière mesure fera l'objet d'un avis de presse dans un quotidien luxembourgeois ainsi que dans un quotidien local de chacun des pays dans lesquels les actions de la Société sont commercialisées.

12. Insertion d'un article 33 :

La société supporte ses propres frais de constitution, de fonctionnement et de liquidation éventuelle :

Ces frais comprennent entre autres :

- a) la rémunération du gestionnaire pour sa gestion du portefeuille d'investissement de l'organisme de placement collectif mentionné dans le prospectus
- b) les commissions et frais d'allocation d'actifs éventuels de l'établissement financier chargé d'allouer les actifs comme l'indique le prospectus
- c) la rémunération éventuelle de performance pour le gestionnaire comme mentionnée dans le prospectus
- d) la commission du dépositaire
- e) la rémunération de l'établissement financier chargé de l'administration de l'organisme de placement collectif.

Le mode de calcul des rémunérations ci-dessus est repris dans le prospectus.

Le Conseil d'administration peut modifier à tout moment le tarif applicable aux frais et rémunérations susmentionnés, dans le respect des dispositions légales en la matière.

Pour les rémunérations ci-dessous, la compétence du Conseil d'administration se limite aux pourcentages maxima indiqués ci-après, les pourcentages exacts étant indiqués dans le prospectus :

- a) la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement de l'organisme de placement collectif : maximum deux pour cent (2%). Ce maximum n'inclut pas la rémunération de performance éventuelle supplémentaire à la rémunération de base pour la gestion du portefeuille d'investissement
- b) les commissions et frais éventuels d'allocations d'actifs de l'établissement financier chargé d'allouer les actifs, comme l'indique le prospectus : maximum pour un pour cent (1%)
- c) la commission du dépositaire : maximum zéro virgule vingt pour cent (0,20%)
- d) la rémunération pour l'administration de l'organisme de placement collectif : maximum zéro virgule vingt pour cent (0,20%)

Les frais de constitution, de fonctionnement et de liquidation éventuels de la Société comprennent entre autres :

- a) les frais de constitution de la Société ;
 - b) la commission du conseiller en investissements ;
 - c) les honoraires des commissaires ;
 - d) les éventuels tantièmes des administrateurs ;
 - e) les contributions aux autorités de contrôle des pays où les actions sont proposées ;
 - f) les frais de publicité, d'avis légaux et autres annonces ;
 - g) les frais d'impression et de distribution exposés pour les prospectus d'émission et les rapports périodiques ainsi que pour tous les autres rapports et documentations requis par les lois et règlements ;
 - h) les frais exposés pour les autres informations destinées aux actionnaires ;
 - i) les commissions et autres frais liés aux opérations relatives au portefeuille de la Société ;
 - j) les intérêts et autres frais afférents aux emprunts ;
 - k) les frais de calcul de la valeur nette d'inventaire et les frais de comptabilité ;
 - l) les frais éventuels d'admission à la cote boursière ;
 - m) les frais de publication des cours d'actions ;
 - n) les frais du service financier relatif aux actions et aux coupons (y compris les frais d'échange ou d'estampillage des parts d'organismes de placement dissous et dont les actifs sont fait l'objet d'un apport dans la Société) ;
 - o) les frais d'actes officiels ;
 - p) les taxes et frais liés aux modifications apportées au capital de la Société
 - q) les frais de domiciliation et le secrétariat général de la Société ;
 - r) les frais exposés par les Assemblées générales et les Conseils d'administration ;
 - s) les frais judiciaires et les frais de conseils juridiques propres à la Société ;
 - t) les autres frais et taxes liés au fonctionnement de la Société ;
 - u) les frais et indemnités spécifiquement relatifs à la dissolution ou la liquidation d'un compartiment de la Société ;
 - v) toutes les autres dépenses consenties dans l'intérêt des actionnaires de la Société ;
- Le Conseil d'administration peut modifier à tout moment le tarif applicable aux frais et rémunérations susmentionnés, dans le respect des dispositions légales en la matière ;

13. Insertion d'un article 34

La Société peut, dans les limites légales et réglementaires, prêter des instruments financiers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur deux jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010008962/755/124.

UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

The shareholders of UBS Multi Manager Access II (the "Sicav") are hereby convened to attend an
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
of the Sicav (the "Meeting"), which will be held at the registered office of the Sicav at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on *February 22, 2010* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 7 (General Meetings), paragraph 4 of the Articles of Association as follows:
"Der Verwaltungsrat behält sich das Recht vor, jederzeit und ohne vorherige Mitteilung die Ausgabe von Aktien von einem/r, mehreren oder allen Teilfonds und Aktienklassen auszusetzen. Zahlungen auf nicht ausgeführte Zeichnungsanträge wird die Depotbank in solchen Fällen unverzüglich zurück erstatten."
2. Miscellaneous.

The text of the proposed consolidated Articles of Incorporation of the Sicav is available free of charge, upon request, at its the registered office.

In order to deliberate validly on the item of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the quorum of 50% is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders will be convened where no quorum will be required and the items of the agenda may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

NOTES

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on February 16, 2010.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg and have to be in the possession of UBS Multi Manager Access II c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on February 16, 2010.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

Luxembourg, January 15, 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010012474/755/37.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

All shareholders of DWS Invest, SICAV (the "Company") are hereby invited to an
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
that will be held at 11:00 a.m. on *February 16th, 2010* at the company's office, situated at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

1. Decision relating to the revised version of the Articles of Association and By-laws of the Company, in particular Art. 4 "The Shareholders' Meeting": Change of paragraph 2. to the effect that the general shareholders' meeting will no longer be held on May 25th each year but on every fourth Wednesday in April each year ".
A draft of the new Articles of Association is available from the Company on request.

2. Miscellaneous.

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting require the presence of a quorum of 50% of the issued shares, as well as a two third majority of votes by the shares present or represented. In the event that the aforementioned quorum is not achieved during the Extraordinary General Meeting, a second Extraordinary General Meeting will be convened at the same address in accordance with the provisions laid down by the law of the Grand Duchy of Luxembourg in order to rule on the items featured on the aforementioned agenda. During this meeting, no quorum is required to be present and decisions shall be taken with a two-third majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by February 10th, 2010 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, January 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010008571/755/28.

Woodpecker Capital, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the fund Woodpecker Capital have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Woodpecker Capital a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOODPECKER CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010004375/12.

(100002306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A., Société Anonyme, (anc. Entec Europe S.A.).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ENTEC EUROPE S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, trade register Luxembourg section B number 91.789, incorporated by deed dated on 12 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 316 of 25 March 2003;

and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Benoît Parmentier, residing at L-2135 Luxembourg, 75, Fond Saint Martin.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Aurélie Prémont, professionally residing at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 12,500 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company name from Entec Europe S.A. into Ravago Building & Construction Solutions S.A., in abbreviated form RBCS S.A., and amendment of the article 1st of the articles of association;

2. Decrease of the capital of the Company for an amount of EUR 350,000.- from its current amount of EUR 1.250.000 to EUR 900.000 by reimbursement to the shareholders and allocation to the legal and available reserves, cancellation of 3.500 shares;

3. Cancellation of the par value of the 9,000 shares and increase of the number of shares from 9,000 to 100,000 shares without par value;
4. Full restatement and adoption of the English language for the articles of association;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the company name from ENTEC EUROPE S.A., into "Ravago Building & Construction Solutions S.A." in abbreviated form "RBCS S.A."

The meeting decides to amend subsequently the article 1 of the articles of association.

Second resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 350,000.- in order to bring it from its current amount of EUR 1,250,000.- to EUR 900.000.-, by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding, and by the allocation of EUR 78.900.- to the legal reserve and EUR 10.000.- to the available reserve, and by cancellation of 3,500 reimbursed shares with a par value of EUR 100.-.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C.

Third resolution:

The meeting decides to cancel the par value of the shares and to increase its number from 9,000 shares to 100,000 shares without par value.

Fourth resolution:

The meeting decides to add an English version to the articles of association and to fully restate them as follows:

"Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. The Company is a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and by the present articles of Association (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "Ravago Building & Construction Solutions S.A." in abbreviated form "RBCS S.A."

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the Board of Directors with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of EUR 900.000 (nine hundred thousand euro), divided into 100.000 (hundred thousand) shares without par value entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All the shares of the Company are in registered form and are listed in a register of shareholders which is kept safely at the registered office of the Company.

The Company recognizes only one single owner per share. In case, by any event, one or more shares become jointly owned or if the title of ownership to such share(s) becomes divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Chapter III. - General meetings of the shareholders

Art. 7. Powers of the general meetings. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders.

Art. 8. General meeting of the shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, authorize, carry out or ratify all acts taken or done on behalf of the Company or in any way relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the last Friday in the month of June at 8.30 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

A general meeting of shareholders shall be convened pursuant to a written notice setting forth the agenda sent by registered letter, telegram, telefax or e-mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Chapter IV. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The board of directors consists of Class A directors and Class B directors.

All Directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, removal, resignation or otherwise, an extraordinary meeting of shareholders shall be entitled to designate a successor who shall serve as a director for the remainder of the original term of the former director.

Art. 10. Meetings of the board of directors. The board of directors may choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by, at least, any three directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing sent by registered letter, telegram, telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing by registered mail, telegram, telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by registered mail, telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers and powers of attorney by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as but not limited to the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such acts shall be validly signed by two Class A directors, one of whom shall always be Stichting Administratiekantoor Ravago. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors, one of whom at least shall be a Class A director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may not be shareholders. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

Chapter V. - Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Statutory Auditor and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Statutory Auditor from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Statutory Auditor made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the Company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. - General

Art. 19. Amendments to the articles of association. The present articles of association may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 20. Applicable law. The present articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies."

Fifth resolution:

The meeting acknowledges the resignation as Director of Mr Benoît De Keijser and gives him discharge for his mandate until this day.

The meeting acknowledges the resignation as Statutory auditor of the Company FIN-CONTROLE S.A. and gives it discharge for its mandate until this day.

Sixth resolution:

The meeting decides that Mr Benoît Parmentier current Director is appointed as Class A Director, and Mr Leo Caers, current Director is appointed as Class B Director.

The meeting decides to appoint as Class A Director of the Company for a statutory term of one year renewable at the next Annual General Meeting of the Company:

- Stichting Administratiekantoor Ravago with registered office at 14-2, Galvanistraat, NL-3719 AE Ede, registered at the Koophandel Centraal Gelderland with number 09100986, having for permanent representative Mrs. Gunhilde VAN GORP, born in Turnhout on the 4th of May 1957, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk.

The meeting decides to appoint as Class B Directors of the Company for a statutory term of one year renewable at the next Annual General Meeting of the Company:

- Mr Predrag TRIPKOVIC, born in Kruševac, Republic of Serbia on the 18th of March 1961, residing at Mijentija Popovica 037 Novi Beograd - Beograd Republic of Serbia.

- Mr Alexandros ROUSSIS, born in Attikis, Greece on the 25th of October 1952, residing at Ikarias 22 Str., Ekali, Attica, Greece.

Seventh resolution:

The meeting decides to appoint as statutory auditor for a statutory term of one year renewable at the next Annual General Meeting of the Company:

Ernst & Young SA, with registered office at Munsbach.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENTEC EUROPE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.789, constituée suivant acte reçu le 12 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 316 du 25 mars 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, demeurant à L-2135 Luxembourg, 75, Fond Saint Martin.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Aurélie Prémont, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 12.500 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale d'ENTEC EUROPE A en Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé "RBCS S.A." et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 350.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.250.000,- à EUR 900.000,-, par remboursement aux actionnaires et affectation aux réserves légale et disponible, annulation de 3.500 actions.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions et augmentation du nombre d'actions pour le porter de 9.000 actions à 100.000 actions sans désignation de valeur nominale.

4.- Ajout d'une version anglaise et refonte totale des statuts.

5.- Nominations statutaires.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé "RBCS S.A.", et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 350.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.250.000,- à EUR 900.000,-, par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation, et par affectation de EUR 78.900,- à la réserve légale et EUR 10.000,- à la réserve disponible, et par annulation de 3.500 actions d'une valeur nominale de EUR 100,-.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'augmenter leur nombre pour le porter de 9.000 actions à 100.000 actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter une version anglaise aux statuts et de procéder à une refonte de ceux-ci qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. La société est une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "Ravago Building & Construction Solutions S.A." en abrégé "RBCS S.A.".

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 900.000,- (neuf cent mille euro), divisé en 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives et inscrites sur un registre d'actionnaires tenu et conservé au siège de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

Chapitre III. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée à la majorité requise par la loi engageront tous les actionnaires.

Art. 8. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, autoriser, exécuter ou ratifier tous les engagements pris et les actes effectués pour le compte de la société, ou d'une quelconque façon relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 8.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée, télégramme, télécopie ou courrier électronique au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. - Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Le Conseil d'Administration est composé d'Administrateurs de catégorie A et d'Administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra être réunie pour désigner un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à extinction du mandat en cours.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation d'au moins trois administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, envoyé par lettre recommandée, télégramme, télécopie ou courrier électronique contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, envoyé par lettre recommandée, télégramme, télécopie ou courrier électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit envoyé par lettre recommandée, télégramme, télécopie ou courrier électronique, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux et généraux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que mais non limité à l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations con-

cernant de tels actes seront valablement signées par deux administrateurs de classe A, dont obligatoirement Stichting Administratiekantoor Ravago.

Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs dont au moins un de classe A.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Chapitre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation du résultat

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Cinquième résolution:

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Benoît De Keijser, et lui consent décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., et lui consent décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Benoit Parmentier administrateur en place, administrateur de Classe A, et de nommer Monsieur Leo Caers administrateur en place administrateur de Classe B.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Classe A pour un mandat d'un an renouvelable lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société:

- Stichting Administratiekantoor Ravago ayant son siège social à 14-2 Galvanistraat, NL-3719 AE Ede, immatriculée au Koophandel Centraal Gelderland sous le numéro 09100986, ayant pour représentant permanent Mme Gunhilde VAN GORP, née à Turnhout le 4 mai 1957, demeurant à 51 Poederstraat, B-2370 Arendonk.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de Classe B pour un mandat d'un an renouvelable lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société:

- M. Pedrag TRIPKOVIC, né à Krusevac, République de Serbie le 18 mars 1961 demeurant à Mijentija Popovica 037 Novi Beograd, Beograd République de Serbie.

- M. Alexandros ROUSSIS, né à Attikis, Grèce, le 25 octobre 1952 demeurant à Ikarias 22 Str., Ekali, Attica Grèce.

Septième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an renouvelable lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société: Ernst & Young S.A. avec siège social à Munsbach.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, A. PREMONT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50024. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010011862/553.

(100013553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

JPMorgan Lux Funds, Fonds Commun de Placement.

Further to the amalgamation of the two remaining sub-funds of the Fund, JPMorgan Lux Funds-Emerging Markets Value Funds and JPMorgan Lux Funds-Emerging Markets Bond Fund into respectively JPMorgan Funds-Emerging Markets Value Fund and JPMorgan Funds-Emerging Markets Bond Fund two sub-funds of JPMorgan Funds, a Luxembourg SICAV (the "SICAV"), the Fund has ceased to exist with effect from 30th October 2009.

Due to the fact, that net redemption proceeds were paid to the Unitholders having requested to redeem their shares before the date of the amalgamation and that other Unitholders have become shareholders of the relevant sub-funds of the SICAV, no remaining funds are to be deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the registered office of the Management Company.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

The Board of Managers

Référence de publication: 2010012467/755/15.

Leo Capital (Lux) FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allegro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010012115/10.

(100010507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CSC Computer Sciences Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 558.736.988,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.716.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009780/13.

(100001672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Betotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 136.149.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010009771/11.

(100001932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Gedeon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 105.011.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009765/10.

(100002219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Future Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 19.936.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009766/10.

(100001897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Europa Cobalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.731.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009767/10.

(100002151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

VDA Secundo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.410.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"CETIM S.A.", une société de droit belge, avec siège social à B-1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 6, ici dûment représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2009.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de "VDA SECUNDO S.A." (la Société).

Toute référence aux "actionnaires de la Société" doit s'entendre comme une référence à l'associé unique de la Société tant que la Société est détenue par un associé unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet exclusif d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de projets immobiliers pour le compte de la société Optimum Immo SA., SICAR, au travers, notamment, de sociétés filiales établies à Luxembourg ou à l'étranger. Afin de réaliser son objet social, la Société peut prendre des participations et tout intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que participer au financement, à l'administration, à la gestion, et au contrôle et au développement de ceux-ci.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier en France, en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal

l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles, immobilières ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Toutefois, aussi longtemps que la Société est détenue par un associé, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre et ce jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de désigner un représentant permanent (le Représentant) chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la Personne Morale. Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Toute référence aux "Conseil d'Administration" doit s'entendre comme une référence à l'administrateur unique de la Société tant que la Société est détenue par un actionnaire unique.

Art. 8. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société. Cependant, lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société, l'administrateur unique conservant tout pouvoir pour agir dans le cadre de ses attributions. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du conseil d'administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les réviseurs de sociétés sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à onze heures trente.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année sociale - Comptes Annuels - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

CETIM S.A. précitée: trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1);

2. Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Tom DEPAUW, Attaché de Direction de la Banque Degroof Luxembourg S.A., demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2.- Madame Hilde VANDENBROECK, Directeur-Adjoint de la Banque Degroof S.A., demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

3.- Monsieur William VERMEERSCH, employé de banque, demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

4.- Monsieur Eddy HARTUNG, demeurant au 46 avenue Winston Churchill, B-1180 Bruxelles.

Monsieur William Vermeersch, prénommé est nommé président du conseil d'administration.

4. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

6. Le mandat des administrateurs prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015, et

7. Le mandat du réviseur d'entreprises de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16437. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010009456/284.

(100002162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Fisalis, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue du Cents.

R.C.S. Luxembourg B 115.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCF S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010009825/13.

(100001526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009827/13.

(100001597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009763/10.

(100001899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Zama (Windhoek) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.375.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009764/10.

(100001843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Inmer Investments Sp.z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 134.007.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009821/10.

(100001862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Ateliers Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 18, rue du Walebroch.
R.C.S. Luxembourg B 103.214.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATELIERS HOFFMANN S.à r.l.

Référence de publication: 2010009835/10.

(100002215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Betotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 136.149.

Im Jahre zweitausendneun, am siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Herr Saban BISCHOFF (Geburtsname ÖZKAN), Verkäufer, wohnhaft in D-66538 Neunkirchen (Deutschland), Johannesstrasse, 19,

Eigentümer von zwanzig (20) Anteilen der Gesellschaft "BETOTEC S.à r.l." mit Sitz in L-5532 Remich, 39, rue Enz, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 15. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 602 vom 11. März 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B136.149.

1.- Der Komparent Saban BISCHOFF, vorgenannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Herrn Hasan YOLTAY, Bauleiter, wohnhaft in D-66424 Homburg (Deutschland), Banatstrasse, 17,

hier vertreten durch Daniel Toni LEIST, Diplom-Bauingenieur, wohnhaft in D-66113 Saabrücken, Bülowstrasse 9, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 4. Dezember 2009, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden,

dies annehmend, zehn (10) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR).

2.- Der Komparent Saban BISCHOFF, vorgenannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Recai ÖZKAN, Betonbauer, wohnhaft in D-66424 Homburg, Reinickendorfer Strasse 6, hier vertreten durch Daniel Toni LEIST, Diplom-Bauingenieur, wohnhaft in D-66113 Saabrücken, Bülowstrasse 9,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 4. Dezember 2009, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um

mit derselben einregistriert zu werden, dies annehmend, zehn (10) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR).

Die Zessionare werden Eigentümer der ihnen abgetretenen Anteile und haben Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihnen abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Die Zessionare werden in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Der Zedant bekennt von den Zessionaren die hiervoor stipulierte Verkaufspreise, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

- Daniel Toni LEIST, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer,

um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen anzunehmen und er entbindet die Zessionare von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich haben die Anteilhaber Hasan YOLTAY, Recai ÖZKAN und Daniel Toni LEIST, alle vorgeannt, in einer Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Sie geben ihr Einverständnis zu den hiervoor gemachten Abtretungen.

Zweiter Beschluß

Infolge dieser Abtretungen hat Artikel 5 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500,-) EURO und ist in HUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125,-) EURO eingeteilt".

Das Gesellschaftskapital ist fortan wie folgt zugeteilt:

- Hasan YOLTAY, fünfzig Anteile	50
- Daniel Toni LEIST, zwanzig Anteile	20
- Recai ÖZKAN, dreißig Anteile	30
Total Einhundert Anteile	100

Dritter Beschluß

Sie beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Remich nach Schengen zu verlegen.

Vierter Beschluß

Zufolge des dritten Beschlusses wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen".

Fünfter Beschluß

Sie setzen die Adresse der Gesellschaft in L-5445 Schengen, 72B, route du Vin fest.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet. BISCHOFF, LEIST, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2009. REM 2009/1612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2010009508/68.

(100001512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de sa société mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009828/13.

(100001598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Volnay Luxco II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 672.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.372.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009787/13.

(100001847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.089.153.052,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009791/13.

(100002018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Plus One? Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 1, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 122.686.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009792/13.

(100002044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.646.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010010319/14.

(100002263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Eurocredit Value Opportunities I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.111.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 146.111 and having a share capital amounting to EUR 215,450.- (the Company). The Company was incorporated on May 7, 2009 pursuant to a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated June 3, 2009 number 1099. The articles of association of the Company were lastly amended pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger on August 21, 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

THERE APPEARED:

FR XI-D Offshore AIV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered under number 21032 acting through its general partner FR XI Offshore GP, L.P., acting through its general partner FR XI Offshore GP Limited;

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal,

First Reserve Fund XII, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 25570, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal,

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 26643, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

PHM Holdco 7 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.066, with a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

1 FR XI-D Offshore AIV, L.P., First Reserve Fund XII, L.P., FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., and PHM Holdco 7 S.à r.l. own together all the shares issued by the Company.

2 That the Meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ninety-eight thousand five hundred (EUR 98,500.-) to bring it from its present amount of two hundred fifteen thousand four hundred fifty euro (EUR 215,450.-) to three hundred thirteen thousand nine hundred fifty euro (EUR 313,950.-) by the issuance of nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class A Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class B Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class C Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class D Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class E Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class F Shares,

nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class G Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class H Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class I Shares and nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on November 23, 2009, (ii) setting of the new value per share at one United States Dollar (USD 1.-), (iii) determination of the number of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) in exchange and replacement of the 313,950 existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) so as the current percentage interest in the Company held by each current shareholder remains exactly the same; (iv) allocation of the balance resulting from (i) minus (iii) to the special reserve account linked to the share capital of the Company and (v) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the capital increase, the conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on November 23, 2009, the setting of the new value per share at one United States Dollar (USD 1.-) and the number of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) determined under the conditions set out above, which shall henceforth all read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 469,920.-).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class A shares (the "Class A Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class B shares (the "Class B Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class C shares (the "Class C Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class D shares (the "Class D Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class E shares (the "Class E Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class F shares (the "Class F Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class G shares (the "Class G Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class H shares (the "Class H Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class I shares (the "Class I Shares"); and
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class J shares (the "Class J Shares");

All these four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty (469,920) shares in registered form, have a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and are all subscribed and fully paid-up."

5. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-five thousand seven hundred thirty United States Dollars (USD 275,730.-) to bring it from its present amount of four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 469,920.-) to seven hundred forty-five thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 745,650.-) by the issuance of twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class A Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class B Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class C Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class D Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class E Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class F Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class G Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class H Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class I Shares and twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class J Shares with a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above by way of a contribution in cash;

7. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the increase of share capital, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at seven hundred forty-five thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 745,650.-).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class A shares (the "Class A Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class B shares (the "Class B Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class C shares (the "Class C Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class D shares (the "Class D Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class E shares (the "Class E Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class F shares (the "Class F Shares");

seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class G shares (the "Class G Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class H shares (the "Class H Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class I shares (the "Class I Shares"); and
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class J shares (the "Class J Shares");

All these seven hundred forty-five thousand six hundred fifty (745,650).shares in registered form, have a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and are all subscribed and fully paid-up."

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the increase of share capital, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the value per share at USD 1, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the increase of share capital in the register of shareholders of the Company;

9. Miscellaneous.

I. The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ninety-eight thousand five hundred (EUR 98,500.-) to bring it from its present amount of two hundred fifteen thousand four hundred fifty euro (EUR 215,450.-) to three hundred thirteen thousand nine hundred fifty euro (EUR 313,950.-) by the issuance of nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class A Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class B Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class C Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class D Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class E Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class F Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class G Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class H Shares, nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class I Shares and nine thousand eight hundred fifty (9,850) new Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, FR XI-D Offshore AIV, L.P. represented as mentioned above, declares to subscribe to four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class A Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class B Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class C Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class D Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class E Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class F Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class G Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class H Shares, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class I Shares and four thousand five hundred sixty-nine (4,569) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of four million five hundred seventy thousand five hundred ninety-three euro and thirty-eight cents (EUR 4,570,593.38.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of four million five hundred seventy thousand five hundred ninety-three euro and thirty-eight cents (EUR 4,570,593.38.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of forty-five thousand six hundred ninety euro (EUR 45,690.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of four million five hundred twenty-four thousand nine hundred three euro and thirty-eight cents (EUR 4,524,903.38.-) is allocated to the share premium account of the Company.

First Reserve Fund XII, L.P. represented as mentioned above, declares to subscribe to three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class A Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class B Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class C Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class D Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class E Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class F Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class G Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class H Shares, three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class I Shares and three thousand four hundred thirty-six (3,436) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of three million four hundred thirty-five thousand eight hundred fifty-nine euro and forty-eight cents (EUR 3,435,859.48.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of three million four hundred thirty-five thousand eight hundred fifty-nine euro and forty-eight cents (EUR 3,435,859.48.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of thirty-four thousand three hundred sixty euro (EUR 34,360.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of three million four hundred one thousand four hundred ninety-nine euro and forty-eight cents (EUR 3,401,499.48.-) is allocated to the share premium account of the Company.

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P. represented as mentioned above, declares to subscribe to sixty-two (62) new Class A Shares, sixty-two (62) new Class B Shares, sixty-two (62) new Class C Shares, sixty-two (62) new Class D Shares, sixty-two (62) new Class E Shares, sixty-two (62) new Class F Shares, sixty-two (62) new Class G Shares, sixty-two (62) new Class H Shares, sixty-two (62) new Class I Shares and sixty-two (62) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of sixty-one thousand three hundred thirty-six euro and ninety-seven cents (EUR 61,336.97.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of sixty-one thousand three hundred thirty-six euro and ninety-seven cents (EUR 61,336.97.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of six hundred twenty euro (EUR 620.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of sixty thousand seven hundred sixteen euro and ninety-seven (EUR 60,716.97.-) is allocated to the share premium account of the Company.

PHM Holdco 7 S.à r.l. represented as mentioned above, declares to subscribe to one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class A Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class B Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class C Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class D Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class E Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class F Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class G Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class H Shares, one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class I Shares and one thousand seven hundred eighty-three (1,783) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of one million seven hundred eighty-two thousand six hundred twenty-four euro and thirty-two cents (EUR 1,782,624.32.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of one million seven hundred eighty-two thousand six hundred twenty-four euro and thirty-two cents (EUR 1,782,624.32.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of seventeen thousand eight hundred thirty euro (EUR 17,830.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of one million seven hundred sixty-four thousand seven hundred ninety-four euro and thirty-two cents (EUR 1,764,794.32.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on November 23, 2009, i.e., 1.4968.

The shareholders resolve to set the new value per share at one United States Dollar (USD 1.-).

The shareholders resolve that the number of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) in exchange and replacement of the three hundred thirteen thousand nine hundred fifty (313,950) existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) so as the current percentage interest in the Company held by each current shareholder remains exactly the same.

As a result, the shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is as follows:

FR XI-D Offshore AIV, L.P.

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class A Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class B Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class C Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class D Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class E Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class F Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class G Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class H Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class I Shares

twenty-one thousand eight hundred four (21,804) Class J Shares

First Reserve Fund XII, L.P.

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class A Shares

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class B Shares

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class C Shares

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class D Shares

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class E Shares

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class F Shares

sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class G Shares
 sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class H Shares
 sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class I Shares
 sixteen thousand three hundred ninety-one (16,391) Class J Shares
 FR XII-A Parallel Vehicle, L.P.

two hundred ninety-three (293) Class A Shares
 two hundred ninety-three (293) Class B Shares
 two hundred ninety-three (293) Class C Shares
 two hundred ninety-three (293) Class D Shares
 two hundred ninety-three (293) Class E Shares
 two hundred ninety-three (293) Class F Shares
 two hundred ninety-three (293) Class G Shares
 two hundred ninety-three (293) Class H Shares
 two hundred ninety-three (293) Class I Shares
 two hundred ninety-three (293) Class J Shares
 PHM Holdco 7 S.à r.l.

eight thousand five hundred four (8,504) Class A Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class B Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class C Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class D Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class E Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class F Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class G Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class H Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class I Shares
 eight thousand five hundred four (8,504) Class J Shares

The shareholders resolve to allocate the balance amount resulting from the conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on November 23, 2009, i.e., 1.4968 minus the aggregate amount corresponding to the new number of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) to the special reserve account linked to the share capital of the Company. The amount of USD 0.36 is therefore allocated to the special reserve account linked to the share capital of the Company.

The shareholders resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

Fourth resolution

In order to reflect the resolutions taken above, the shareholders resolve to amend article 5.1. of the Company's articles of association (the Articles), which shall henceforth all read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 469,920.-).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class A shares (the "Class A Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class B shares (the "Class B Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class C shares (the "Class C Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class D shares (the "Class D Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class E shares (the "Class E Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class F shares (the "Class F Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class G shares (the "Class G Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class H shares (the "Class H Shares");
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class I shares (the "Class I Shares"); and
 forty-six thousand nine hundred ninety-two (46,992) class J shares (the "Class J Shares");

All these four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty (469,920) shares in registered form, have a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and are all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-five thousand seven hundred thirty United States Dollars (USD 275,730.-) to bring it from its present amount of four hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 469,920.-) to seven hundred forty-five thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 745,650.-) by the issuance of twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class A Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class B Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class C Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class D Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class E Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class F Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class G Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class H Shares, twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class I Shares and twenty-seven thousand five hundred seventy-three (27,573) new Class J Shares with a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Sixth resolution

The shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, FR XI-D Offshore AIV, L.P. represented as mentioned above, declares to subscribe to twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class A Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class B Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class C Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class D Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class E Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class F Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class G Shares, twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class I Shares and twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve million seven hundred ninety-four thousand two hundred nine United States Dollars and zero two cents (USD 12,794,209.02.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of twelve million seven hundred ninety-four thousand two hundred nine United States Dollars and zero two cents (USD 12,794,209.02.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred twenty-seven thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 127,940.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of twelve million six hundred sixty-six thousand two hundred sixty-nine United States Dollars and zero two cents (USD 12,666,269.02.-) is allocated to the share premium account of the Company.

First Reserve Fund XII, L.P. represented as mentioned above, declares to subscribe to nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class A Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class B Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class C Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class D Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class E Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class F Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class G Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class H Shares, nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class I Shares and nine thousand six hundred seventeen (9,617) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of nine million six hundred seventeen thousand eight hundred eleven United States Dollars and twenty-four cents (USD 9,617,811.24.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of nine million six hundred seventeen thousand eight hundred eleven United States Dollars and twenty-four cents (USD 9,617,811.24.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of ninety-six thousand one hundred seventy United States Dollars (USD 96,170.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of nine million five hundred twenty-one six hundred forty-one United States Dollars and twenty-four (USD 9,521,641.24.-) is allocated to the share premium account of the Company.

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P. represented as mentioned above, declares to subscribe to one hundred seventy-two (172) new Class A Shares, one hundred seventy-two (172) new Class B Shares, one hundred seventy-two (172) new Class C Shares, one hundred seventy-two (172) new Class D Shares, one hundred seventy-two (172) new Class E Shares, one hundred seventy-two (172) new Class F Shares, one hundred seventy-two (172) new Class G Shares, one hundred seventy-two (172) new Class H Shares, one hundred seventy-two (172) new Class I Shares and one hundred seventy-two (172) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred seventy-one thousand six hundred ninety-seven United States Dollars and eighteen cents (USD 171,697.18.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of one hundred seventy-one thousand six hundred ninety-seven United States Dollars and eighteen cents (USD 171,697.18.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of one thousand seven hundred twenty United States Dollars (USD 1,720.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of one hundred sixty-nine thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars and eighteen cents (USD 169,977.18.-) is allocated to the share premium account of the Company.

PHM Holdco 7 S.à r.l. represented as mentioned above, declares to subscribe to four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class A Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class B Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class C Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class D Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class E Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class F Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class G Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class H Shares, four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class I Shares and four thousand nine hundred ninety (4,990) new Class J Shares in registered form, having a nominal value of one United States dollars (USD 1,-) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of four million nine hundred ninety thousand one United States Dollars and fifty-seven cents (USD 4,990,001.57.-).

The contribution in cash of an aggregate amount of four million nine hundred ninety thousand one United States Dollars and fifty-seven cents (USD 4,990,001.57.-) made to the Company, shall be allocated as follows:

- an amount of forty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 49,900.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of four million nine hundred forty thousand one hundred one United States Dollars and fifty-seven cents (USD 4,940,101.57.-) is allocated to the share premium account of the Company.

As a result, the shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is as follows:

FR XI-D Offshore AIV, L.P.

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class A Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class B Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class C Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class D Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class E Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class F Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class G Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class H Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class I Shares

thirty-four thousand five hundred ninety-eight (34,598) Class J Shares

First Reserve Fund XII, L.P.

twenty-six thousand eight (26,008) Class A Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class B Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class C Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class D Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class E Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class F Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class G Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class H Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class I Shares

twenty-six thousand eight (26,008) Class J Shares

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P.

four hundred sixty-five (465) Class A Shares

four hundred sixty-five (465) Class B Shares

four hundred sixty-five (465) Class C Shares

four hundred sixty-five (465) Class D Shares

four hundred sixty-five (465) Class E Shares

four hundred sixty-five (465) Class F Shares

four hundred sixty-five (465) Class G Shares

four hundred sixty-five (465) Class H Shares

four hundred sixty-five (465) Class I Shares

four hundred sixty-five (465) Class J Shares

PHM Holdco 7 S.à r.l.

thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class A Shares

thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class B Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class C Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class D Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class E Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class F Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class G Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class H Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class I Shares
 thirteen thousand four hundred ninety-four (13,494) Class J Shares

Seventh resolution

In order to reflect the resolutions taken above, the shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth all read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at seven hundred forty-five thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 745,650.-).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class A shares (the "Class A Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class B shares (the "Class B Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class C shares (the "Class C Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class D shares (the "Class D Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class E shares (the "Class E Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class F shares (the "Class F Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class G shares (the "Class G Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class H shares (the "Class H Shares");
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class I shares (the "Class I Shares"); and
 seventy-four thousand five hundred sixty-five (74,565) class J shares (the "Class J Shares");

All these seven hundred forty-five thousand six hundred fifty (745,650).shares in registered form, have a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and are all subscribed and fully paid-up."

Eighth resolution

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the increase of share capital, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the value per share at USD 1, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the increase of share capital in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 12,000.- (twelve thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Eurocredit Value Opportunities I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 146.111 et au capital social d'un montant de EUR 215.450,- (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2009 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 3 juin 2009 numéro 1099. Les statuts de la Société ont été

modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 21 août 2009, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

ONT COMPARU:

FR XI-D Offshore AIV, L.P., une société en commandite simple sous le régime d'exemption fiscale (exempted limited partnership) existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, les Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 21032 agissant via son associé commandité FR XI Offshore GP, L.P., agissant via son associé commandité FR XI Offshore GP Limited;

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

First Reserve Fund XII, L.P., une société en commandite simple sous le régime d'exemption fiscale (exempted limited partnership) existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, les Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 25570 agissant via son associé commandité First Reserve GP XII, L.P., agissant via son associé commandité First Reserve GP XII Limited;

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., une société en commandite simple sous le régime d'exemption fiscale (exempted limited partnership) existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, les Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 26643 agissant via son associé commandité First Reserve GP XII, L.P., agissant via son associé commandité First Reserve GP XII Limited;

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

PHM Holdco 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.066, au capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1 FR XI-D Offshore AIV, L.P., First Reserve XII, L.P., FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., et PHM Holdco 7 S.à r.l. détiennent ensemble toutes les parts sociales émises par la Société.

2 Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de quatre-vingt dix-huit mille cinq cent euros (EUR 98.500,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 215.450,-) à trois cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 313.950,-) par l'émission de neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe A, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe B, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe C, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe D, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe E, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe F, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe G, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe H, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe I et neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 1 ci-dessus par un apport en numéraire;

3. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro en dollar américain au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne et applicable au 23 novembre 2009, (ii) fixation de la nouvelle valeur nominale par part sociale à un dollar américain (USD 1,-), (iii) détermination du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) en échange et qui remplacent les 313.950 parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) de sorte que le pourcentage actuel de participation dans la Société détenu par chaque associé reste exactement le même; (iv) affectation du surplus résultant de (i) moins (iii) au compte de réserve spécial lié au capital social de la Société et (v) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollar américain;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital, la conversion de la devise du capital souscrit de la Société de l'euro en dollar américain au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne et applicable au 23 novembre 2009, la fixation de la nouvelle valeur nominale par

part sociale à un dollar américain (USD 1,-), et le nombre de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) déterminé aux conditions fixées ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt dollars américains (USD 469.920).

Il est divisé en dix classes de parts sociales composées de:

quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Toutes ces quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (469.920) parts sociales sous forme nominative ont une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

5. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de deux cent soixante-quinze mille deux cent trente dollars américains (USD 275.730,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt dollars américains (USD 469.920,-) à sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante dollars américains (USD 745.650,-) par l'émission de vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe A, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe B, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe C, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe D, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe E, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe F, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe G, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe H, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe I et vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

6. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 5 ci-dessus par un apport en numéraire;

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante dollars américains (USD 745.650,-).

Il est divisé en dix classes de parts sociales composées de:

soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Toutes ces sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante (745.650) parts sociales sous forme nominative ont une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'augmentation de capital, la conversion de la devise du capital social souscrit, la fixation de la valeur nominale par part sociale à USD 1, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et l'augmentation de capital dans le registre des associés de la Société;

9. Divers.

3. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de quatre-vingt dix-huit mille cinq cent euros (EUR 98.500,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quinze mille quatre cent cinquante

euros (EUR 215.450,-) à trois cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 313.950,-) par l'émission de neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe A, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe B, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe C, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe D, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe E, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe F, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe G, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe H, neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe I et neuf mille huit cent cinquante (9.850) nouvelles parts sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, FR XI-D Offshore AIV, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe A, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe B, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe C, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe D, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe E, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe F, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe G, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe H, aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe I et aux quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt treize euros et trente-huit cents (EUR 4.570.593,38,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt treize euros et trente-huit cents (EUR 4.570.593,38,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de quarante-cinq mille six cent quatre-vingt dix euros (EUR 45.690,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de quatre millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent trois euros et trente-huit cents (EUR 4.524.903,38,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

First Reserve Fund XII, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe A, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe B, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe C, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe D, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe E, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe F, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe G, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe H, aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe I et aux trois mille quatre cent trente-six nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions quatre cent trente-cinq mille huit cent cinquante-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 3.435.859,48,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de trois millions quatre cent trente-cinq mille huit cent cinquante-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 3.435.859,48,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de trente-quatre mille trois cent soixante euros (EUR 34.360,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de trois millions quatre cent un mille quatre cent quarante-vingt dix-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 3.401.499,48,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe A, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe B, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe C, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe D, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe E, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe F, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe G, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe H, aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe I et aux soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante et un mille trois cent trente-six euros et quatre-vingt dix-sept cents (EUR 61.336,97,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de soixante et un mille trois cent trente-six euros et quatre-vingt dix-sept cents (EUR 61.336,97,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de six cent vingt euros (EUR 620,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de soixante mille sept cent seize euros et quatre-vingt dix-sept cents (EUR 60.716,97,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

PMH Holdco 7 S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe A, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe B, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe C, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe D, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe E, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe F, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe G, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe H, mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe I et mille sept cent quatre-vingt trois (1.783) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de un million sept cent quatre-vingt deux mille six cent vingt-quatre euros et trente-deux cents (EUR 1.782.624,32,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de un million sept cent quatre-vingt deux mille six cent vingt-quatre euros et trente-deux cents (EUR 1.782.624,32,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de sept mille huit cent trente euros (EUR 17.830,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de un million sept cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze euros et trente-deux cents (EUR 1.764.794,32,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital souscrit de la Société de l'euro en dollar américain au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne et applicable au 23 novembre 2009, cad 1.4968.

Les associés décident de fixer la nouvelle valeur par part sociale à un dollar américain (USD 1,-).

Les associés décident que le nombre de parts sociales ayant une valeur d'un dollar américain en échange et qui remplacent les trois cent treize mille neuf cent cinquante (313.950) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) de sorte que le pourcentage actuel de participation dans la Société détenu par chaque associé reste exactement le même.

En conséquence, les associés décident de noter que les participations dans la Société sont les suivantes:

FR XI-D Offshore AIV, L.P.

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe A

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe B

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe C

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe D

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe E

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe F

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe G

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe H

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe I

vingt et un mille huit cent quatre (21.804) Parts Sociales de Classe J

First Reserve Fund XII, L.P.

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe A

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe B

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe C

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe D

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe E

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe F

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe G

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe H

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe I

seize mille trois cent quatre-vingt onze (16.391) Parts Sociales de Classe J

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P.

deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe A

deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe B

deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe C

deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe D

deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe E

deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe F
deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe G
deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe H
deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe I
deux cent quatre-vingt treize (293) Parts Sociales de Classe J
PHM Holdco 7 S.à r.l.

huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe A
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe B
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe C
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe D
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe E
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe F
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe G
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe H
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe I
huit mille cinq cent quatre (8.504) Parts Sociales de Classe J

Les associés décident d'affecter le surplus résultant de la conversion de la devise du capital souscrit de la Société de l'euro en dollar américain au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne applicable le 23 novembre 2009 (cad 1.4938) moins la somme totale correspondant au nouveau nombre de parts sociales ayant une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) au compte de réserve spécial de la Société.

Les associés décident de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollar américain.

Quatrième résolution

Afin de refléter les décisions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts), qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt dollars américains (USD 469.920).

Il est divisé en dix classes de parts sociales composées de:

quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
quarante-six mille neuf cent quatre-vingt douze (46.992) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Toutes ces quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (469.920) parts sociales sous forme nominative ont une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées. "

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de deux cent soixante-quinze mille deux cent trente dollars américains (USD 275.730,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-neuf mille neuf cent vingt dollars américains (USD 469.920,-) à sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante dollars américains (USD 745.650,-) par l'émission de vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe A, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe B, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe C, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe D, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe E, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe F, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe G, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe H, vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe I et vingt-sept mille cinq cent soixante-treize (27.573) nouvelles parts sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Sixième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, FR XI-D Offshore AIV, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe A, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe B, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe C, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe D, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe E, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe F, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe G, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe H, douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe I et douze mille sept cent quatre-vingt quatorze (12.794) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain USD 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de douze millions sept cent quatre-vingt quatorze mille deux cent neuf dollars américains et zéro deux cents (USD 12.794.209,02,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de douze millions sept cent quatre-vingt quatorze mille deux cent neuf dollars américains et zéro deux cents (USD 12.794.209,02,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de cent vingt-sept mille neuf cent quarante dollars américains (USD 127.940,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de douze millions six cent soixante six mille deux cent soixante-neuf dollars américains et zéro deux cents (USD 12.666.269,02,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

First Reserve Fund XII, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe A, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe B, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe C, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe D, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe E, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe F, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe G, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe H, aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe I et aux neuf mille six cent dix-sept (9.617) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions six cent dix-sept mille huit cent onze dollars américains et vingt-quatre cents (USD 9.617.811,24,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de neuf millions six cent dix-sept mille huit cent onze dollars américains et vingt-quatre cents (USD 9.617.811,24,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de quarante-vingt seize mille cent soixante-dix dollars américains (USD 96.170,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de neuf millions cinq cent vingt et un mille six cent quarante et un dollars américains et vingt-quatre cents (USD 9.521.641,24,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

FR XII-A Parallel Vehicle, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe A, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe B, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe C, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe D, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe E, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe F, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe G, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe H, aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe I et aux cent soixante douze (172) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt dix sept dollars américains et dix-huit cents (USD 171.697,18,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt dix sept dollars américains et dix-huit cents (USD 171.697,18,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de un mille sept cent vingt dollars américains (USD 1.720,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de cent soixante-neuf mille neuf cent soixante dix-sept dollars américains et dix-huit cents (USD 169.977,18,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

PMH Holdco 7 S.à r.l. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe A, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe B, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe C, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe D, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe E, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe F, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe G, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe H, aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe I et aux quatre mille neuf cent quatre-vingt dix (4.990) nouvelles parts sociales de Classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un

montant total de quatre millions neuf cent quatre-vingt dix mille un dollars américains et cinquante sept cents (USD 4.990.001,57,-).

L'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions neuf cent quatre-vingt dix mille un dollars américains et cinquante sept cents (USD 4.990.001,57,-) fait à la Société, sera alloué comme suit:

- un montant de quarante-neuf mille neuf cent dollars américains (USD 49.900,-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

- un montant de quatre millions neuf cent quarante mille cent un dollars américains et cinquante-sept cents (USD 4.940.101,57,-) est affecté au compte de la prime d'émission de la Société.

En conséquence, les associés décident de noter que les participations dans la Société sont les suivantes:

FR XI-D Offshore AIV, L.P.

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe A

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe B

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe C

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe D

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe E

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe F

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe G

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe H

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe I

trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (34.598) Parts Sociales de Classe J

First Reserve Fund XII, L.P.

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe A

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe B

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe C

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe D

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe E

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe F

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe G

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe H

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe I

vingt-six mille huit (26.008) Parts Sociales de Classe J

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P.

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe A

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe B

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe C

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe D

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe E

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe F

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe G

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe H

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe I

quatre cent soixante-cinq (465) Parts Sociales de Classe J

PHM Holdco 7 S.à r.l.

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe A

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe B

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe C

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe D

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe E

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe F

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe G

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe H

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe I

treize mille quatre cent quatre-vingt quatorze (13.494) Parts Sociales de Classe J

Septième résolution

Afin de refléter les décisions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante dollars américains (USD 745.650,-).

Il est divisé en dix classes de parts sociales composées de:

soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (74.565) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Toutes ces sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante (745.650) parts sociales sous forme nominative ont une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

Huitième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'augmentation de capital, à la conversion de la devise du capital social souscrit, la fixation de la valeur nominale par part sociale à USD 1, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et l'augmentation de capital dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 12.000,- (douze mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50705. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008838/866.

(10000907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de sa mère, AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009841/12.

(100001570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Superstella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 124.973.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010009842/10.

(100001840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 124.826.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010009843/10.

(100001838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Eurocash-Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010009844/10.

(100001887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Private Equity Plus OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.652.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010009845/10.

(100001884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

VCM Venture Capital Europe Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 138.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010009846/11.

(100001880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

R.V.A. Capital Risque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 32.876.

Les comptes au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A.
Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010009848/12.

(100001855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Bendis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.925.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009847/11.

(100001861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Car Frigo Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4490 Belvaux, 10, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 55.073.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010009849/10.

(100002133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Société de Participations François Muller, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 6 janvier 2010.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCOIS MULLER S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010009850/13.

(100002130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

IMMOBILIERE François MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 2.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 6 janvier 2010.

Pour IMMOBILIERE FRANCOIS MULLER S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010009851/13.

(100002129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Para Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 22.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 décembre 2009.

Pour PARA PRESS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010009852/13.

(100002125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 47, Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 40.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Danièle Fonck

Gérante

Référence de publication: 2010009853/11.

(100002112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.207.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2010.

Pour HUMBOLDT MULTI INVEST C SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010010326/15.

(100002506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Heddon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 125.895.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010009854/11.

(100001958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Tidual International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.964.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PIEFFECCI OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à Dominion House au 60, Montrose Avenue, P.O. Box N-9932, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Nassau le 9 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "TIDUAL INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 137.964, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1209 du 19 mai 2008;

- la société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "TIDUAL INTERNATIONAL S.A.";

- par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "TIDUAL INTERNATIONAL S.A." avec effet immédiat;

- la comparante en sa qualité de liquidateur de la société "TIDUAL INTERNATIONAL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- sur ce, le mandataire de la comparante annule un certificat d'actions au porteur.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "TIDUAL INTERNATIONAL S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2009. LAC/2009/57370. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010009483/50.

(100002212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.